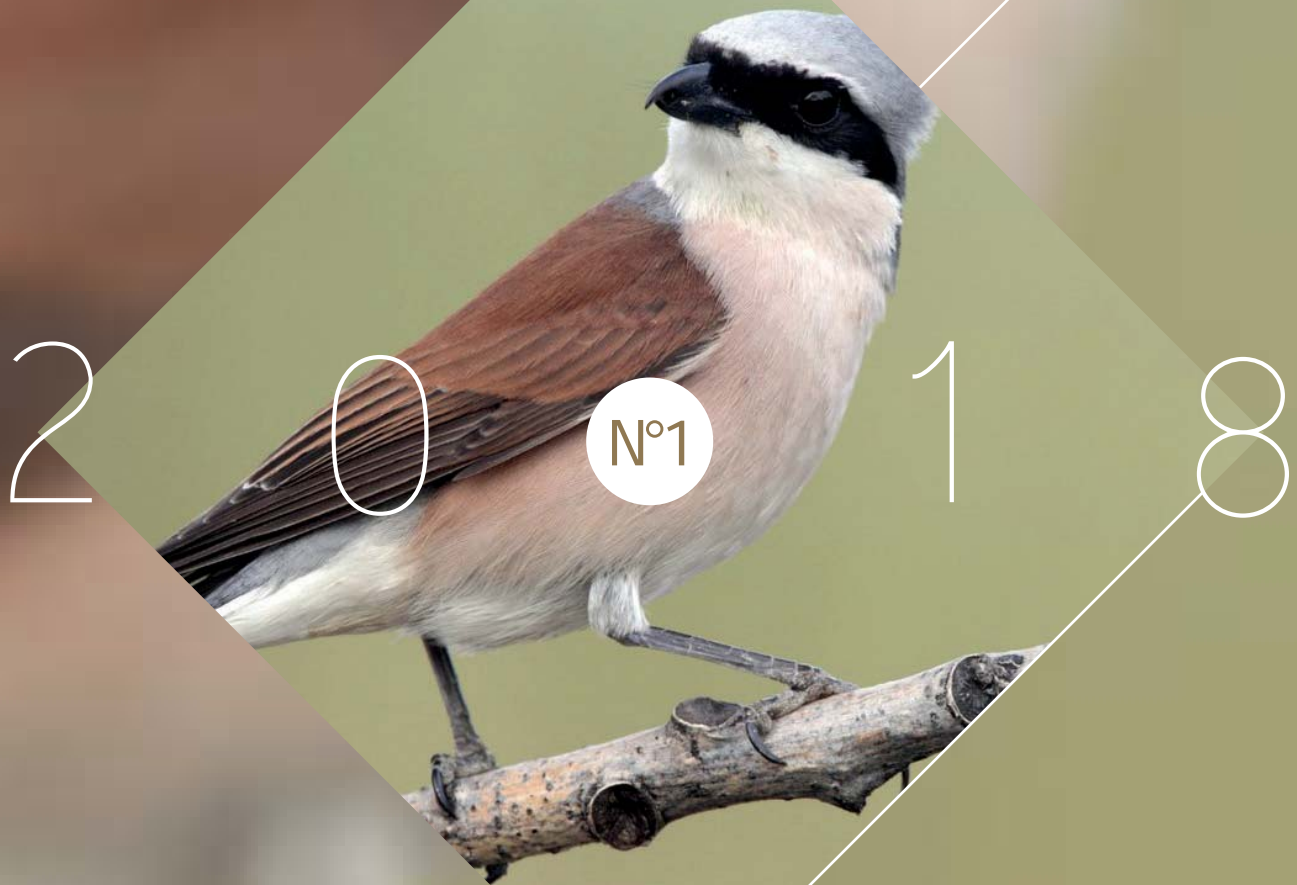


Focus Natura 2000

Presqu'île d'Arvert

Bonne Anse, Marais de Bréjat
et de Saint-Augustin



NOTRE NATURE
PRÉCISÉMENT



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

ÉDITO

En juillet 2018, la France présentait son plan biodiversité, outil national ayant pour objectif d'enrayer la perte nette de biodiversité. Aujourd'hui, nous savons qu'il est nécessaire, localement et à notre échelle, d'adapter nos activités aux réalités environnementales. En effet, les activités humaines et le développement de l'urbanisme tels qu'ils se font aujourd'hui, l'agriculture intensive et l'exploitation excessive des ressources naturelles ne sont plus compatibles avec les enjeux écologiques et démographiques de la planète.

C'est pour cette raison que, depuis 2014, la CARA s'est portée volontaire pour animer le site Natura 2000 numéro 36 : «Marais et falaises des coteaux de Gironde» et «Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord» au sud de notre territoire. La CARA a souhaité étendre son action sur le site Natura 2000 numéro 32 «Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin» et «Presqu'île d'Arvert» créés par l'Europe et l'Etat respectivement en 2004 et 2006.

Cette nouvelle lettre, au même titre que le «Focus» Natura 2000 du site 36, paraîtra une fois par an pour vous informer et vous sensibiliser à la vie des espaces naturels dans lesquels nous évoluons.

Ne nous y trompons pas, Natura 2000 n'a pas vocation à créer des sanctuaires, mais bien d'intégrer notre environnement naturel comme une richesse pour notre développement et un facteur de croissance. C'est à nous de changer de point de vue et de créer de la croissance différemment. C'est en ce sens que se profile l'avenir de notre territoire.

Jean-Pierre Tallieu
Président de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique

Depuis 1992, l'Europe développe la création d'un réseau de sites naturels appelé Natura 2000 dont l'objectif est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en intégrant les préoccupations socio-économiques et culturelles de chaque territoire

De par la diversité de ses paysages et la richesse de la faune et de la flore qu'elle abrite, la France joue un rôle important dans la construction de ce réseau européen avec 1 776 sites, dont 89 dans l'ex-région Poitou-Charentes et 44 en Charente-Maritime. Le réseau Natura 2000 est fondé sur deux directives :

- la Directive «Oiseaux» protège les zones de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou de migration d'oiseaux devenus rares ou menacés sur le territoire européen. Elle désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS).
- la Directive «Habitats, Faune, Flore» protège les habitats naturels ou semi-naturels ainsi que les espèces rares et/ou menacées et leurs habitats. Elle désigne des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Les sites Natura 2000 sont identifiés par la rareté ou la fragilité de leurs habitats naturels et des espèces animales ou végétales qu'ils abritent.

En France, la démarche Natura 2000 repose sur la concertation et privilégie la gestion contractuelle.

Pour chaque site un organe de consultation, le Comité de Pilotage (COPI), est constitué de nombreux acteurs du territoire, tels que les communes et leurs groupements, les représentants des services de l'Etat, des représentants d'associations, les gestionnaires d'espaces naturels, les représentants des organisations

professionnelles et des représentants de propriétaires, exploitants et utilisateurs des terrains et d'espaces inclus dans le site Natura 2000.

Afin de définir les actions de gestion, un Document d'Objectifs (DOCOB) est élaboré puis validé par le COPIL et par le Préfet de département.

Véritable plan d'actions, la mise en œuvre du DOCOB est ensuite confiée à une structure animatrice qui facilite la sensibilisation des acteurs du territoire pour maintenir la biodiversité et les encourage à développer des actions de bonne gestion et de bonnes pratiques, préconisées dans le DOCOB, en leur proposant des outils contractuels et volontaires (contrats et charte Natura 2000).

Enfin, un Plan, Projet ou Manifestation culturelle ou sportive (PPM), prévu à l'intérieur ou en dehors d'un site Natura 2000, peut être soumis à une évaluation des incidences afin de vérifier sa compatibilité avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.

Ainsi, pour savoir si un PPM est soumis à évaluation d'incidences, et pour faciliter cette démarche, la structure animatrice se tient à disposition des porteurs de projets. Les services de l'Etat sont en charge de l'instruction des études d'évaluation des incidences ou sont simplement consultés pour avis.

Natura 2000 est un outil de connaissance des habitats et des espèces animales et végétales, une valorisation des savoir-faire agricoles adaptés, pour une gestion territoriale s'inscrivant dans le développement durable.



Loutre d'Europe ©philipbird123 - AdobeStock

Presqu'île d'Arvert (FR5400434) et Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin (FR5412012)

Les sites «Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin» et «Presqu'île d'Arvert» sont respectivement une Zone de Protection Spéciale créée en 2004 et une Zone Spéciale de Conservation créée en 2006.

Ces deux sites Natura 2000 constituent un grand ensemble, appelé plus couramment «site 32», de 11 543 hectares (voir carte ci-dessous). Le DOCOB relatif à ce secteur a été validé par le COPIL le 26 avril 2018 puis approuvé le 10 juillet 2018 par le Préfet de département.

Le COPIL Natura 2000 a désigné, le 04 juillet 2018, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) comme structure animatrice et élu son président, M. Jean-Pierre TALLIEU président du COPIL Natura 2000 pour le site 32.

En effet, la CARA s'est portée candidate à l'animation Natura 2000 des sites «Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin» et «Presqu'île d'Arvert» afin de faciliter l'appropriation du DOCOB et des objectifs de Natura 2000 par les acteurs locaux. La CARA souhaite ainsi axer son action sur la sensibilisation et la communication des citoyens aux enjeux écologiques du territoire ainsi qu'aux avantages de Natura 2000.

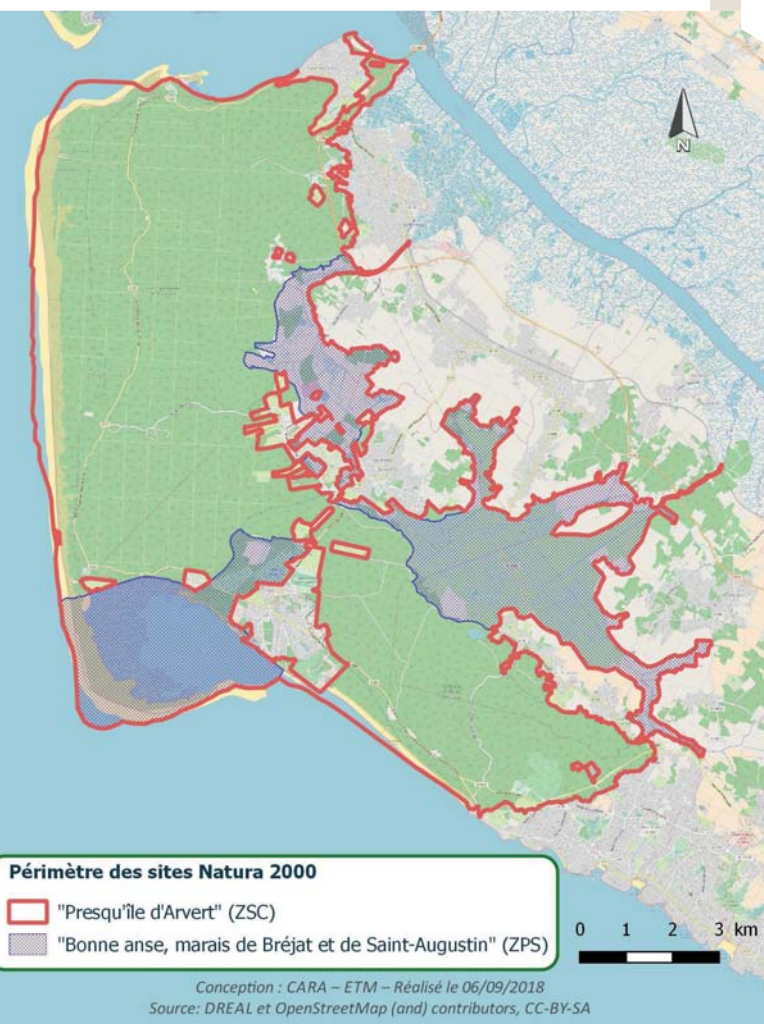


Pour mener à bien ces différentes actions, une chargée de mission au sein de la CARA est dédiée à l'animation du site 32. Le COPIL de lancement de l'animation a eu lieu le 16 octobre 2018.

À SAVOIR

Les rôles de la chargée de mission Natura 2000

- Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire
- Rencontrer les associations gestionnaires et les propriétaires fonciers
- Sensibiliser et faciliter la signature de la Charte Natura 2000
- Proposer des contrats Natura 2000
- Assister les porteurs de projets sur l'évaluation des incidences
- Suivre et évaluer les actions de contractualisation
- Assurer la cohérence des actions de gestion sur les sites Natura 2000
- Préparer les réunions publiques et le comité de pilotage



Contact :

Leïla RENON

☎ 05.46.22.19.38 / 06.83.76.70.47

✉ l.renon@agglo-royan.fr

Les habitats «Natura 2000» sur la Presqu'île d'Arvert et ses marais doux :



Habitat dunaire ©CARA

Habitats de l'estran :

- Vasières
- Laisses de mer
- Végétation à salicornes
- Prés salés

Habitats dunaires :

- Dunes mobiles (dunes blanches)
- Dunes à végétation herbacée (dunes grises)
- Dunes boisées avec une forêt de pins
- Dépression humide intradunale

Zones humides :

- Lacs eutrophes naturels
- Marais
- Tourbières

Pelouse de fauche

Espèces «Natura 2000» :



Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

<http://www.agglo-royan.fr/site32>

La Pie-grièche écorcheur, drôle de nom pour ce bel oiseau ! Ce nom fait référence à son mode d'alimentation. Lorsque sa nourriture est abondante (insectes, petits lézards, etc.), la Pie-grièche écorcheur constitue des réserves en empalant ses proies sur des épines d'arbustes ou des barbelés de clôture. L'habitat privilégié de cet oiseau est donc les zones où des buissons épineux, ou à défaut des clôtures, sont présents à proximité de zones dégagées lui permettant de chasser : marais, zone de pâturages, etc.

L'intensification de l'agriculture et le déclin de l'élevage entraînant la disparition des haies, l'utilisation de produits phytosanitaires réduisant les populations d'insectes (source de nourriture de cet oiseau), la Pie-grièche voit son habitat se dégrader.

Oiseau migrateur, il n'est présent dans notre région qu'entre mai et septembre pour la reproduction, avant de repartir vers le Sud de l'Afrique. Très territorial, il fréquente une zone de 100 m autour de son nid caché dans un arbuste épineux. Ouvrez l'œil à la belle saison dans les marais doux de La Tremblade, d'Arvert et de Saint-Augustin ; et guettez le haut des arbustes et les clôtures sur lesquels il aime se percher à l'affût des insectes.



Pie-grièche écorcheur ©vchphoto-Fotolia

Vous l'avez aperçue lors d'une promenade ?

N'hésitez pas à nous transmettre la localisation (sur une carte ou par GPS) de vos observations par email à :

l.renon@agglo-royan.fr

Ces informations nous aideront à suivre la Pie-grièche écorcheur sur notre territoire.

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, 107 avenue de Rochefort, 17201 Royan cedex. Cette lettre d'information est publiée avec la participation financière de l'Europe (programme FEADER et Natura 2000), l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et la CARA.

Directeur de la publication : Jean-Pierre TALLIEU

Coordination éditoriale : Leïla RENON

Comité de rédaction : Antoine BIGOT, Leïla RENON, Clémentine GUILLAUD

Maquette - Mise en page : Agence DOSCOCO

Impression : Imprimerie Rochelaise

Édition : décembre 2018

